



Extrait du registre des arrêtés  
De la commune  
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2023-12 du 14 mars 2023  
Réglementant la circulation  
et le stationnement pendant  
les travaux d'isolation extérieure  
au 22, route Nationale

*Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu la code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vu la demande de l'entreprise BAS FAÇADE en date du 10 mars 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Un échafaudage sera posé sur le trottoir au niveau du n° 22 de la route Nationale, les véhicules sont invités à ralentir au droit du chantier, ceci valable du 25 mars au 1<sup>er</sup> mai 2023.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit.

**ARTICLE 3 :** La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise BAS FAÇADE.

**ARTICLE 4 :** La Mairie et l'entreprise sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- l'entreprise BAS FAÇADE.

- gendarmerie - boulevard Chauchères - 42380 ST BONNET LE CHATEAU.

- STD FOREZ Sud - Le Marais - 42380 LA TOURETTE

Fait à USSON EN FOREZ le 14 mars 2023

Le Maire,  
Hervé BEAL

